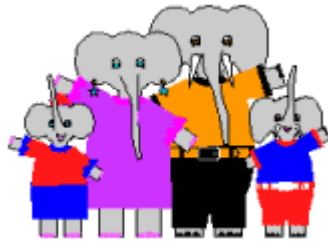


LIVRET D'ACCUEIL



Votre enfant entre à l'école maternelle Année scolaire 2020/2021



*Ecole primaire Henri Adam
48/48bis avenue Henri Adam
37550 Saint-Avertin
02-47-27-35-44*

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce livret une présentation des finalités de l'école maternelle et notamment de la petite Section.

Nous souhaitons également, à travers lui, vous permettre de mieux connaître l'établissement scolaire et les personnes qui vont accueillir votre enfant afin que, le jour de la rentrée, ayant tenté de répondre à toutes les questions que vous vous posiez, vous puissiez nous le confier le plus sereinement possible.



L'entrée à l'école maternelle est un événement important dans la vie d'un enfant et tout aussi important dans celle de ses parents.

L'enfant va connaître une double expérience, celle de la séparation familiale et celle de l'entrée dans un univers collectif inconnu, avec des règles de vie nouvelles à respecter. Il est donc primordial de vous y préparer et d'y préparer votre fille ou votre fils.



L'enfant qui devient élève, va rester un enfant dans sa famille ; l'école va devenir une partie de sa vie mais pas toute sa vie. Il est important de percevoir la complémentarité des rôles éducatifs entre l'école et la famille. Souvent une période d'adaptation est nécessaire, elle est plus ou moins longue. Sachez qu'un enfant ne se sentira en sécurité à l'école que si ses parents se sentent eux-mêmes sécurisés de l'y mettre.

Bonne rentrée à tous !

Evelyne GUILPAIN, directrice de l'école primaire H. Adam

Présentation de l'école

Les locaux

L'école maternelle Henri Adam comprend :

- 6 classes
- 2 salles de sieste
- 1 bibliothèque
- 1 salle de jeux
- 2 sanitaires
- Le bureau de la directrice

Le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire sont contigus à l'école. L'école peut éventuellement disposer du gymnase et de la salle du dojo à proximité.

Les personnels

Enseignants : 6 Professeurs des Ecoles dont certains à temps partiels et complétés à mi-temps ou à quart temps

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) aident les maîtresses: ce sont des personnels dépendants de la mairie (agents municipaux). Elles assistent les enseignants dans leur travail, accompagnent les enfants dans les soins corporels (passage aux toilettes, habillage, sieste).

Durant l'année scolaire, l'école est susceptible d'accueillir des stagiaires (préparation au concours de professeurs des écoles, musicologie, orthophonie, B.E.P. Petite enfance...).

Le RASED : Le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficultés est composé d'un psychologue (Mathilde RAIMOND) et d'une enseignante (Christèle LEGRET) chargée de l'aide pédagogique.

Directrice de l'école primaire Henri Adam (maternelle & élémentaire) : Evelyne GUILPAIN

La vie de l'école

Jours et Horaires

Il y a classe les lundis, mardis, mercredis (matin uniquement), jeudis et vendredis.

Matin → Accueil dans la classe de 8 h 20 à 8 h 30.

Sortie à 11 h 25 dans la classe

Activités Pédagogiques Complémentaires de 11 h 30 à 12 h 00.

Après-midi → Accueil dans la cour de 13 h 35 à 13 h 45.



Sortie à 15 h 55 dans la classe (ou salle de Jeux, pour les GS)

Pour le bien de votre enfant
merci de respecter ces horaires.

En cas d'absence

Lorsque votre enfant est absent ou doit être absent, il est obligatoire de le signaler à l'école, par mail. Evitez le téléphone, l'école ne disposant pas de secrétariat

L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire

Ces services sont gérés par la municipalité. N'hésitez pas à y inscrire votre enfant car on peut toujours avoir besoin d'un dépannage. Pour rappel, les enseignants ne sont pas habilités à garder les élèves en dehors des horaires indiqués ci-dessus.

Pour l'inscription, il vous suffit de vous présenter en juin à la mairie.

L'accueil est assuré dès 7 h 30 le matin et jusqu'à 19 h 00 le soir.

Les repas sont tous préparés sur place, avec de nombreux produits frais.

N'oubliez pas de cocher, à chaque fois,
LA FEUILLE ACCROCHÉE À L'ENTRÉE DE LA CLASSE.



L'assurance scolaire

Une attestation civile vous sera demandée en début d'année sur laquelle doivent figurer obligatoirement les termes suivants : « Responsabilité civile et Individuelle accident corporel ». Elle pourra vous être proposée par votre propre compagnie d'assurances ou par la MAE qui est distribuée en début d'année. Elle devra être remise à l'enseignant de votre enfant.

La mission de l'école Maternelle

L'école maternelle

- s'adapte aux jeunes enfants
- organise des modalités spécifiques d'apprentissage
- permet aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble.



Des nouveaux programmes ont été mis en place à la rentrée 2015. Ils soulignent la place fondamentale de l'école maternelle pour garantir la réussite de tous les élèves.

La mission principale de l'école maternelle est de donner aux enfants l'envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage:

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (communiquer, s'exprimer dans un langage correct, mémoriser des comptines et poésies, manifester de l'intérêt par rapport à l'écrit, reconnaître des sons, manipuler des syllabes, identifier les lettres de l'alphabet, son prénom, des mots, copier à l'aide d'un clavier numérique...)
- Agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité physique (se déplacer, ajuster ses gestes, coordonner, construire, coopérer, ...)
- Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques (choisir des outils, réaliser des compositions plastiques, jouer avec sa voix, décrire une image...)
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (découvrir des nombres, des quantités, des formes, des grandeurs, ...)
- Explorer le monde (se repérer dans l'espace et le temps, explorer le monde du vivant, de la matière et des objets, prendre en compte les risques de l'environnement familier, choisir des outils et réaliser des constructions, utiliser les outils numériques...)

Les relations avec l'école

Vous serez régulièrement informés des projets, de la vie de l'école par :

- le cahier de liaison
- les réunions de classe
- l'affichage à l'extérieur et l'intérieur de l'école
- le site internet de l'école (voir références en fin de livret)



Les enseignants se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer et vous entretenir de l'évolution de votre enfant au sein du groupe classe.

La directrice peut également vous recevoir, si vous le souhaitez, sur rendez-vous mais l'enseignant reste votre interlocuteur privilégié.

Un cahier de réussites vous sera remis en fin d'année scolaire. Il vous fera part des acquisitions de votre enfant.



En début d'année, vous serez sollicités pour participer aux élections des représentants des parents d'élèves.

Ces parents élus participeront au conseil d'école où siègent également la directrice de l'école, les enseignants, un représentant de la municipalité, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)...

Le conseil d'école, réuni 1 fois par trimestre, donne des informations sur les activités de l'école, la sécurité, les travaux, l'hygiène, la restauration et à l'accueil périscolaire. Il adopte le règlement scolaire de l'école et le projet d'école.

Quelques questions que vous pouvez vous poser....

S'il pleure, que faire ?

Au début, les pleurs, c'est normal. Demandez à l'enseignant comment ça se passe dans la journée. Si après votre départ, votre enfant participe aux activités, il est en bonne voie d'intégration. Dans tous les cas, ne restez pas trop longtemps le matin, ne lui montrez pas votre inquiétude et rassurez-le en lui indiquant s'il mange à la cantine, qui viendra le chercher... (En début d'année, l'adaptation peut durer deux semaines...donc ne vous inquiétez pas !) Soyez à l'heure à la sortie mais n'arrivez pas trop tôt pour l'observer de loin dans la cour : vous allez le faire pleurer !

Dans la cour, mon enfant ne va-t-il pas être bousculé par les plus grands ?

Votre enfant n'est pas tout seul. D'autres petits sont là comme lui et les enseignants sont présents pour gérer cette situation et rappeler aux plus grands les règles de vie. Nous bénéficions d'une vaste cour où chacun a sa place. Peu à peu, les petits qui vont au début, rester spontanément près de leur maîtresse, se sentiront de moins en moins perdus et iront à la rencontre des autres pour participer bientôt aux activités de cour.

Est-il obligé de dormir à l'école ?

Parfois, certains Petits ont tendance à ne plus faire la sieste à la maison. Cependant, celle-ci demeure nécessaire à l'école car les enfants vivent en collectivité (27 par classe en moyenne) et sont très sollicités dans la journée. Un temps de repos est donc indispensable pour leur équilibre.

Le restaurant scolaire, est-ce bien pour les Petits ?

Un lieu calme et privilégié est toujours préférable mais si vous n'avez pas le choix car vous travaillez à l'extérieur.... Ne culpabilisez pas.

C'est un lieu d'apprentissage de la vie collective et de conquête de l'autonomie et qui, de surcroît, fournit des repas de qualité... mais c'est aussi un lieu très fréquenté (140) et donc bruyant...

Dans la mesure du possible, merci de privilégier le repas à la maison, même une fois par semaine.

Encore quelques questions....



Doit-il apporter un sac d'école avec un change ?

Si votre enfant a eu un petit « accident » dans la journée, rassurez-vous, il sera immédiatement changé : l'école a de nombreux vêtements de rechange mais **il est pratique d'apporter, en début d'année un change pour les Petits dans un sac**. Choisissez un sac d'école peu encombrant : celui-ci sera utile pour les enfants fréquentant la garderie, pour y mettre le cahier de liaison.

Et le « ninnin » ?

Votre enfant pourra apporter en Petite Section son « doudou », « lapin »...mais la tétine n'est pas souhaitable pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Le « Ninnin » sera un bon compagnon durant les premiers jours de rentrée et durant la sieste!... mais dont il devra apprendre à se séparer. Toute séparation fait partie intégrante de son développement et l'aidera à grandir...

Si mon enfant est malade ou accidenté à l'école ?

Vous serez aussitôt prévenus ! D'où l'intérêt de nous donner le maximum de N° de téléphone et de **nous tenir informés de tout changement**.



Nous pouvons vous contacter à tout moment. Il est donc important que vous prévoyiez un mode de garde d'urgence. Les enseignants ne peuvent en aucun cas avoir la charge d'enfants malades qui risqueraient d'ailleurs de contaminer tous les autres.

Aucun médicament ne sera administré à l'école sauf pour des cas spécifiques (asthme, diabète...) qui donneront lieu à l'établissement d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

...et toujours des questions ! (C'est normal !)

Mon fils veut apporter une petite voiture à l'école !

Les objets personnels ne sont pas autorisés à l'école (voitures, poupées, figurines...) et encore moins les objets dangereux (billes, sucettes, parapluies, allumettes, pièces de monnaie...).

Les objets de valeur (bijoux) ne sont pas souhaités !



Par contre, votre enfant peut apporter un livre qu'il aimerait raconter ou faire lire par la maîtresse. Dans ce cas, celui-ci sera marqué à son nom.

J'ai entendu parler d'une coopérative de l'école ?

Les fonds de la coopérative OCCE permettent de financer certaines activités culturelles (sorties, spectacles, transports) ou des achats spécifiques (cuisine, jardinage, fête des mères, Noël...).

Cette cotisation est basée sur la solidarité. Dans un souci d'équité, il est souhaitable que chacun y participe en fonction de ses possibilités.

Des comptes précis seront rendus aux parents sur l'utilisation de cette coopérative.



Ma fille a perdu un gant !

L'école est grande et les services annexes nombreux (cantine, garderie...) et malgré notre vigilance, certains vêtements circulent et ne retrouvent pas immédiatement leur propriétaire. Nous nous retrouvons parfois avec des bonnets, des gilets identiques... Alors, SVP, marquez-les sur l'étiquette avec un stylo indélébile : vous nous serez d'une grande aide !

Derniers Conseils

Une fréquentation régulière...

- L'école maternelle est désormais obligatoire.
- En cas de maladie, il est indispensable de garder son enfant à la maison en évitant de le ramener prématurément. Un enfant encore fatigué n'a pas plaisir à être à l'école.
- Pour rappel, l'enfant a besoin de repères. L'école aide l'enfant à se construire en attendant des projets communs inscrits de longue date sur un calendrier! Le priver de ces moments lui demandera une réadaptation perpétuelle qui risque de le perturber.



Entrée et sortie

L'accès de l'école n'est autorisé qu'à partir de 8 h 20. Seules, les personnes accompagnant un enfant à l'accueil périscolaire sont autorisées à franchir le petit portail avant cet horaire.

De même, le soir, pour des questions de responsabilités, nous vous demandons de ne pas stationner dans la cour.

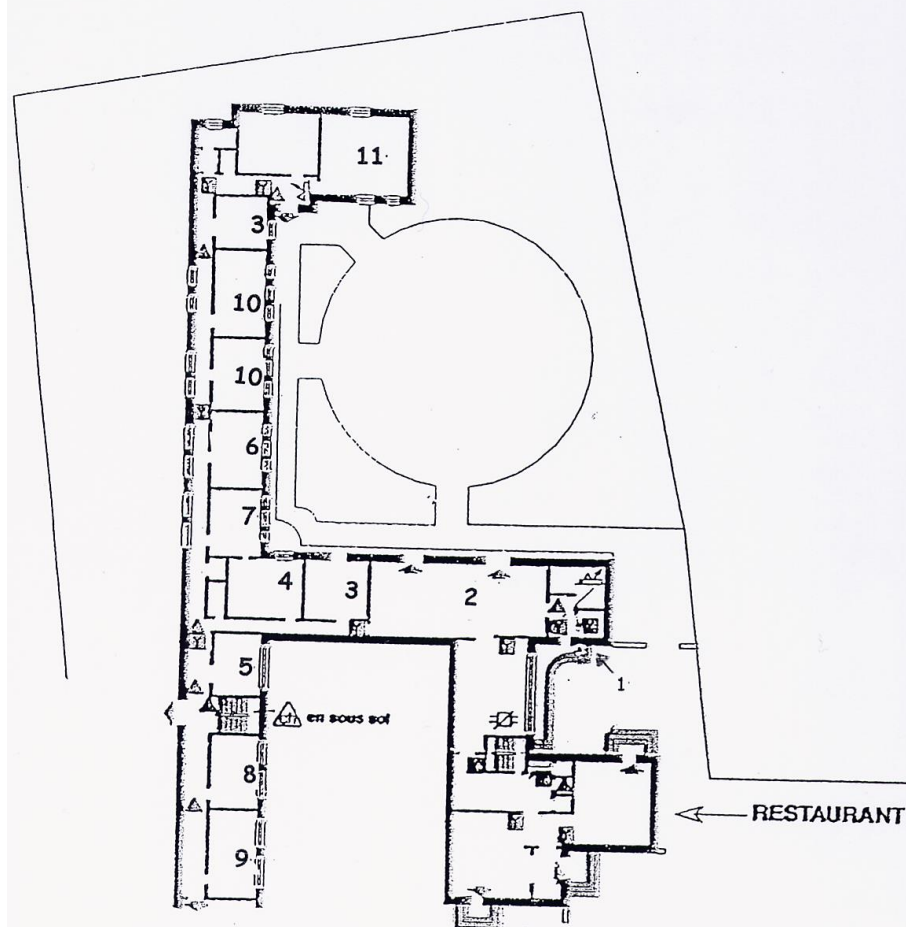
Contagion, maladie...

Les poux font parfois leur apparition dans l'école. Si vous constatez leur présence, veuillez nous le signaler et soigner votre enfant. Une surveillance rigoureuse est nécessaire pour éviter leur propagation.

En cas de maladie contagieuse (varicelle, rubéole, conjonctivite...), merci de nous le faire savoir...



Le plan de l'école



- | | |
|---|--------------------------|
| 1→ Bureau de la directrice | 6→ PS |
| 2→ Salle de jeux | 7→ PS/MS |
| 3→ Sanitaires | 8→ MS |
| 4→ Entrée/BCD | 9→ GS |
| 5→ MS | 10→ Salles de sieste |
| 1 classe de GS située au 1 ^{er} étage, au-dessus de la salle 8 | 11→ Accueil périscolaire |

Quelques numéros utiles....



Ecole primaire H. Adam

Adresse électronique à privilégier

ec-adam-saint-avertin@ac-orleans-tours.fr

Site :

<http://ec-henri-adam-saint-avertin.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

RASED

02-47-27-97-32



**La restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les TAP
sont gérés par la municipalité de Saint-Avertin.**

(Coordinatrice : Elodie RAMAT)

06-73-02-78-80

eramat@ville-saint-avertin.fr

Accueil périscolaire maternelle

02-47-28-86-59

Mairie de St-Avertin

02-47-48-48-48

02-47-48-48-33